

ENTRÉE EN VIGUEUR

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 2024-047
PERMETTRE L'EXERCICE DE L'USAGE « C9-01-08 SERVICE DE
PAYSAGEMENT » – 569, BOULEVARD LIONEL-BOULET**

AVIS PUBLIC est donné que la résolution 2024-300 dans le cadre du PPCMOI n° 2024-047 afin de permettre l'exercice de l'usage « C9-01-08 Service de paysagement » au 569, boulevard Lionel-Boulet, a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 15 novembre 2024.

Donné à Varennes, ce 12 août 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 août 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 12 août 2026

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA